

VILLE DE LA FERTE-BERNARD

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation 25 juin 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-267200558-20260702-CA202607-DEL01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2026

Nombre de conseillers

en exercice 13
présents 12 (+ 1 pouvoir)
votants 13

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

LE DEUX JUILLET à dix-sept heures trente,

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de La Ferté-Bernard, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Président.

Étaient présents : M. Didier REVEAU ; Mme Sylvie SEQUEIRA ; M. Christophe BISI ; Mme Christelle POURCEAU ; M. Jean de FONTANGES ; Mme Angélique GOURAUD ; Mme Patricia EDET, Mme Marie-Carmen BOUVIER ; M. René JUSTICE ; Mme Eliane LELONG ; Mme Marine BOUCHIARD ; M. Georges BERCY.

Excusés :

Mme Sylvie LEMOINE

(Pouvoir donné à M. Jean de FONTANGES)

M. Jean de FONTANGES a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
29 AVRIL 2026

Le Conseil d'administration ;

Vu le rapport du président.

Monsieur le Président demande s'il y a des observations suite à la transmission du procès-verbal du Conseil d'administration du 29 avril 2026.

Après avoir délibéré ;

• **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil d'administration du 29 avril 2026.

Adopté à l'unanimité des membres votants,

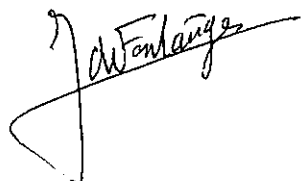
Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Le secrétaire de séance

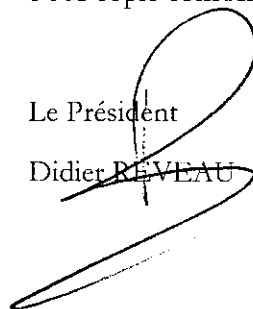
Jean de FONTANGES

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean de Fontanges', with a large, sweeping flourish at the end.

Pour copie conforme

Le Président

Didier REVEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Didier Reveau', with a large, looping flourish at the end.

Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée.